

La revue

FACETTES est un espace de collaboration, de débat et de recherche de la scène artistique transfrontalière franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie – Bruxelles).

Éditée par 50° nord réseau transfrontalier d'art contemporain, cette revue annuelle et gratuite examine les données et enjeux de la création contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels. Chaque numéro est l'occasion de s'interroger sur une thématique, de l'explorer sous différentes perspectives, de porter des regards croisés sur ce qui fait l'actualité de l'art.

FACETTES affirme l'exigence de son contenu dans la multiplicité des approches et des points de vue. Artistes, critiques d'art, commissaires, universitaires, jeunes chercheurs et autres acteurs du monde de l'art sur la scène eurorégionale et européenne, contribuent ainsi au développement de la revue.

Contributions recherchées

FOCUS

Textes critiques sur / entretiens avec des artistes du territoire frontalier franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie et Bruxelles) ou y ayant exposé récemment et entretiens avec des professionnels de ce même territoire

CARTES BLANCHES

Créations plastiques à destination des artistes du territoire frontalier franco-belge (Hauts-de-France, Wallonie et Bruxelles). L'édition est à prendre en tant que support d'expression artistique et non de diffusion.

DOSSIERS

Réflexion dépassant le cadre du territoire, essais, analyses critiques et mises en perspectives : politique culturelle, sciences humaines et sociales, et pratiques curatoriales...

Soumission – numéro six ÉCONOMIE(S) DE L'ART

Aux lendemains de la décision du gouvernement flamand de réduire de 60% les aides aux projets à destination des artistes, l'espace d'exposition indépendant Komplot apprend que sa convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (60% de son budget permanent) ne sera pas renouvelée. En Belgique et en France comme ailleurs, les soutiens publics pour la culture sont de plus en plus aléatoires : soumis à des réductions de budget drastiques ou à des rééquilibres financiers peu favorables à la culture. Cette instabilité des soutiens à la culture crée depuis bien des années un climat d'incertitude grandissant auprès des structures et des professionnels-elles de l'art. Mais ce que ce désengagement révèle aussi en arrière-plan, c'est la fragilité des économies de subsistance des acteurs du monde artistique.

Le romantisme qui auréole la vie d'artiste maintient l'éco-système dans une vision enchantée des métiers de la culture. En conséquence, le secteur est confronté à la précarité endémique de nombreux de ses agents : le travail de l'artiste peine à être décemment rémunéré et les professionnels qui l'entourent pâtissent du mythe de la passion qui rendrait leurs bas salaires plus supportables.

En Belgique, contrairement à la France, l'intermittence pour les artistes plasticiens permet d'assurer un niveau de vie stable à ces bénéficiaires. Le même statut est accordé en France aux professionnels du spectacle, mais l'état étudie la possibilité de l'étendre aux arts visuels face à des revendications du secteur de plus en plus fédéré. Cette différenciation des acteurs et de leur statut pose aussi la question de l'événementialité. Le réseau des centres d'art souhaite désormais appliquer une grille de rémunération des artistes qui exposent. En effet, il n'est plus seulement question de l'économie de l'œuvre mais de tout un secteur qui développe son économie.

En France comme en Belgique, des collectifs s'organisent pour fédérer les professionnels de l'art et être force de proposition auprès des pouvoirs publics. À l'image du collectif américain W.A.G.E, l'objectif est de créer de bonnes conditions de rémunérations pour tous, en appliquant des règles dans le public comme dans le privé.

Ce numéro de Facettes se veut attentif aux récents bouleversements qui agitent les économies de l'art. Si les pouvoirs publics se désolidarisent financièrement par endroit, d'autres, ils sont attentifs et à une refonte structurelle pour diminuer légalement la précarité et les abus. Ces économies ont dans nos pays récemment dû intégrer le secteur privé pour palier aux manques de subsides. Entreprises, organisations philanthropiques etc... le privé est un soutien désormais incontournable, mais leurs aides sont généralement ciblées. Face à des contingences toujours plus diverses, comment les structures et ses acteurs s'organisent et travaillent ? Comment l'artiste s'inscrit-il dans la société ? Va t-on vers une plus grande considération des problèmes économiques du secteur ?

FOCUS – pré-sélection

Les auteur(e)s sont invité(e)s à proposer le 28 février 2020 au plus tard leurs notes d'intention de 600 signes précisant la nature et l'objet du texte soumis. Afin de faciliter le travail de correction et d'édition, il est demandé aux auteur(e)s de joindre leurs coordonnées (adresse postale, téléphone, numéro de sécurité sociale/numéro d'identification nationale et adresse électronique), un minimum de cinq visuels, ainsi qu'une courte biographie (200 signes maximum).

Cette étape permettra au comité de rédaction de procéder à une première sélection sur le sujet traité et le style d'écriture. La décision du comité de rédaction sera adressée par mail courant mars permettant aux auteur(e)s pré-sélectionné(e)s de poursuivre la rédaction de leurs textes (environ 12.000 signes) pour un dépôt au 10 mai 2020. Le comité de rédaction se réserve la publication du texte final à sa lecture complète. 50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage à verser à l'auteur(e) présentant un statut professionnel indépendant des droits d'un montant de 160 euros brut TTC par texte publié sur présentation d'une facture et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

CARTES BLANCHES

Les artistes du territoire frontalier franco-belge sont invités à soumettre le 10 mai 2020 au plus tard une composition plastique originale libre. Cette contribution artistique devra tenir compte du format revue et se composera sous la forme de une à cinq doubles pages quadri – format de la double page : L34 x H24 cm + 5mm de fond perdu sur les bords extérieurs. À l'intérieur de ce format, le comité de rédaction reste ouvert à toute proposition singulière.

Afin de faciliter le travail de correction et d'édition, il est demandé aux artistes de joindre leurs coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse électronique, numéro de sécurité sociale/numéro d'identification nationale et Siret/N° d'ordre MDA ou Agessa pour les artistes résidant en France), un book format pdf en basse définition et un curriculum vitae.

50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage à verser à l'artiste présentant un statut professionnel des droits d'un montant de 200 euros brut TTC par carte blanche publiée sur présentation d'une facture et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

DOSSIERS – pré-sélection

Les auteur(e)s sont invité(e)s à proposer le 28 février 2020 au plus tard un résumé de 600 signes précisant l'objet du texte soumis. Afin de faciliter le travail de correction et d'édition, il est demandé aux auteur(e)s de joindre leurs coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse électronique et numéro de sécurité sociale/numéro d'identification nationale), ainsi qu'une courte biographie (200 signes maximum).

Cette étape permettra au comité de rédaction de procéder à une première sélection sur le sujet traité et le style d'écriture. La décision du comité de rédaction sera adressée par mail courant mars permettant aux auteur(e)s pré-sélectionné(e)s de poursuivre la rédaction de leurs textes (environ 30.000 signes) pour un dépôt au 25 mai 2020. Le comité de rédaction se réserve la publication du texte final à sa lecture complète. 50° nord garantira de fait, par contractualisation, les conditions entre cédant et cessionnaire dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Il s'engage à verser à l'auteur(e) présentant un statut professionnel indépendant des droits d'un montant de 400 euros brut TTC par texte publié et à lui remettre deux exemplaires du numéro.

NOUVEAU : Dans le cadre d'une démarche de professionnalisation...

Les rubriques cartes blanches et focus sont ouvertes à des contributions de Master 2, doctorants, post-diplômes, 3e cycle accompagnés par un enseignant (dont la formation est réalisée sur le territoire de la Région Hauts-de-France ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Il est demandé aux contributeurs entrant dans cette démarche de bien vouloir associer un enseignant en amont de la candidature et de transmettre les informations suivantes : nom/prénom/mail/numéro de téléphone de l'enseignant accompagnateur et nom de l'Université ou de l'École.

+++

www.50degresnord.net/revue-facettes

Contact

Les contributions sont adressées aux dates indiquées à l'adresse suivante :

contact@50degresnord.net



Réseau transfrontalier d'art contemporain

Siège social : 9 rue du Cirque BP 10103 – F- 59001 Lille cedex
www.50degresnord.net – contact@50degresnord.net – + 33 (0)6 89 27 38 44
SIRET 42408121400035 – NAF 913E – Association loi 1901 créée le 16 février 1996
Présidente : Nathalie Poisson-Cogez (ESA Dunkerque/Tourcoing)

Fiche technique

Nom : FACETTES
Secteur : arts visuels
Editeur : 50° nord Réseau transfrontalier d'art contemporain
Directrice de publication : Nathalie Poisson-Cogez (2020)
Langue : française
Périodicité : 1 numéro/an
Format fermé : H 240 mm x L 170 mm
Diffusé à titre gratuit en France, en Belgique, en Suisse et à Luxembourg
Parution du n°0 : NOVEMBRE 2014
Parution du n°1 : NOVEMBRE 2015
Parution du n°2 : NOVEMBRE 2016
Parution du n°3 : NOVEMBRE 2017
Parution du n°4 : NOVEMBRE 2018
Parution du n°5 : NOVEMBRE 2019
ISSN 2418-0238

Politique éditoriale

À moins d'une entente contraire, l'auteur(e) s'engage à soumettre une carte blanche ou un texte inédit et original et à ne pas le publier dans une autre édition. Tous les textes et cartes blanches sont soumis au comité de rédaction, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser la contribution. Un délai de 12 semaines est réservé à partir de chaque deadline pour la sélection des textes. La décision de refuser un texte ou une carte blanche est sans appel. À moins d'une entente contraire, le comité ne retient pas les textes émanant des structures ou personnes qui sont parties prenantes des expositions ou événements traités, sauf exceptions eu égard au projet : tout écrit d'autopromotion sera refusé.

Dans le respect de la vision et du style de l'auteur(e), le comité de rédaction se réserve le droit de demander des corrections de nature sémantique ou autre. Après lecture et révision du texte, le comité de rédaction avise l'auteur(e) des corrections suggérées. L'auteur s'engage alors à effectuer les modifications nécessaires dans un délai de 15 jours. Après relecture, le comité de rédaction et l'auteur(e) s'entendent sur la version finale du texte. Dans le cas où les deux parties ne s'entendent pas, le texte ne sera pas publié.

50° nord s'engage à remettre à l'auteur(e) deux exemplaires du numéro de la revue.

Politique des droits d'auteur

L'auteur(e) accorde à 50° nord, pour une période de deux ans à compter de la date de signature du contrat, l'autorisation exclusive de publier son texte ou sa carte blanche dans FACETTES. Tout en demeurant titulaire des droits d'auteur, l'auteur(e) concède à 50° nord, pour une période de cinquante ans, une licence exclusive lui permettant de reproduire ou d'autoriser la reproduction dudit texte ou carte blanche sur tous les supports, notamment sur papier (reprographiques), acétates, micro-fiches, microfilms, électroniques (cédéroms, Internets, intranet, etc.) et ce, dans le monde entier. Chaque contribution fera l'objet d'une contractualisation.

Comité de rédaction

Le respect d'une ligne éditoriale de qualité sera mis en œuvre par un comité de rédaction composé des équipes des structures membres du réseau 50° nord et d'acteurs professionnels du monde de l'art et/ou de l'édition. Sa composition aura pour vocation d'évoluer, procurant à la revue une appropriation collégiale et fédératrice mais aussi un pluralisme des regards et une dynamique. Le choix de la problématique se fera au sein de la collectivité du comité. Le comité de rédaction, ouvert au plus grand nombre, aura un rôle de coordination et de comité de lecture.